

N° interne : **3466**
N° définitif : **2003-1139**

Conseil du **lundi 7 avril 2003 à 18 h 00**

ANNEXES

AVENANT DE TRANSFERT N° 3 AU BENEFICE DE LA SOCIETE SITA MOS S.A.

Au marché n° 000259 F pour l'enlèvement et le transport des déchets sur usines, stations et ouvrages de la direction de l'eau déposé en préfecture le 19 janvier 2000 et notifié le 31 janvier 2000

Entre les soussignés :

Communauté urbaine de Lyon, 20 rue du Lac – 69003 LYON

- représentée par son Président Gérard Collomb, habilité en vertu de la délibération du Conseil de communauté du 7 avril 2003,
- désignée dans ce marché suivant les cas, par les termes « la personne publique » ou la communauté urbaine de Lyon,

d'une part,

et,

Le titulaire du marché, la société Ouest Service Entreprise O.S.E., personne morale désignée dans ce marché par le terme « le titulaire » avec :

Monsieur Jean COLLET

Agissant au nom et pour le compte de la société Ouest Service Entreprise O.S.E.

En qualité de : **P.D.G.**
Forme juridique : **S.A.**
Dont le siège social est : **2 rue Berjon 69009 LYON**

N° SIRET : **314 406 695 00010**
N° du registre du commerce : **314 406 695**

D'autre part,

Considérant l'absorption de la société Ouest Service Entreprise O.S.E. par la société SITA. MOS. S.A,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

A la société Ouest Service Entreprise O.S.E est substituée la société SITA MOS S.A avec :

Monsieur Jean Laurent CHAMALY

Agissant au nom et pour le compte de la société SITA MOS S.A

En qualité de : **Directeur**
Forme juridique : **Société Anonyme**
Au capital de : **9 579 713 €**
Dont le siège social est : **264, rue Garibaldi – 69488 LYON CEDEX 03**

N° SIRET : **343 488 508 00213**

Code NAF : 90.0B
N° du registre du commerce : 343 488 508 RCS LYON

ARTICLE 2 – COORDONNEES BANCAIRES

Les sommes dues au titre du marché seront payées sur le compte bancaire ouvert au nom de la société SITA MOS SA

Sous le numéro : 10034 300 200
A : Banque Rhône Alpes 235, cours Lafayette – 69451 Lyon Cedex 06
Code banque : 10468
Code guichet : 02460
Clé RIB : 47

ARTICLE 3

Le présent avenant n°3 prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire du présent marché.

Il n'est en rien dérogé aux autres clauses du marché.

A Lyon, le

Le titulaire,

Pour le Président,
La Vice-présidente déléguée

Mireille ELMALAN